Belgique : Les Assises de l'interculturalité recommandent de changer nos congés

08/11/2010 à 19h16

Dans la perspective d'un mieux "Vivre ensemble", les Assises de l'interculturalité rendent leur rapport ce lundi. Dans celui-ci une recommandation évoquée par Joëlle Milquet sur le plateau de Controverse : modifier le calendrier des jours de congés légaux.

Il s'agit de la Toussaint, du lundi de Pâques, de l'Assomption, de l'Ascension, et du lundi de Pentecôte. Ces cinq jours seraient remplacés par trois jours de congés non religieux et commun à tous ainsi que deux autres jours dits "flottants" que chacun pourrait prendre à sa guise.

En pratique, aucun jour de congé légal ne passerait à la trappe. Ce sont les dates qui seraient modifiées. Ainsi, chacun conserverait son quota de 10 jours de congés légaux mais seules cinq dates actuelles seraient maintenues. Il s'agit du 25 décembre, du premier janvier, de la fête du travail, de la fête nationale et de l'armistice. Les cinq autres jours de congés qui sont liés à des fêtes religieuses disparaitraient. Il s'agit de la Toussaint, du lundi de Pâques, de l'Assomption, de l'Ascension, et du lundi de Pentecôte. Ces cinq jours seraient remplacés par trois jours de congés non religieux et commun à tous ainsi que deux autres jours dits "flottants" que chacun pourrait prendre à sa guise.

RTLinfo.be

(Merci à Christophe)